



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 5 novembre 1996 — N° 48**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**6 novembre 1996**

---

**6 novembre 1996**

---

**Le mardi 5 novembre 1996**

**N° 48**

La séance est ouverte à 14 h 05.

---

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 56 Loi modifiant la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

La motion est adoptée.

#### **Dépôt de documents**

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1996.

(Dépôt n° 378-961105)

**6 novembre 1996**

---

\_\_\_\_\_

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.  
(Dépôt n° 379-961105)

\_\_\_\_\_

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, dépose:

Le rapport annuel de la Commission de protection des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995.  
(Dépôt n° 380-961105)

Le rapport annuel du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, volet Immigration et Communautés culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.  
(Dépôt n° 381-961105)

\_\_\_\_\_

M. le Président dépose:

Le rapport sur l'état des dépenses et des crédits autorisés au Vérificateur général du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.  
(Dépôt n° 382-961105)

### **Dépôt de pétitions**

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) dépose:

**6 novembre 1996**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 533 citoyens et citoyennes du quartier Hochelaga-Maisonneuve, concernant l'aménagement de nouveaux logements sociaux dans leur comté.

(Dépôt n° 383-961105)

M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 226 membres du Parrainage civique de la banlieue ouest de l'île de Montréal, concernant la tenue d'un débat public sur le programme d'assurance-médicaments.

(Dépôt n° 384-961105)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours d'une réponse différée, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, dépose:

Copie de deux lettres adressées à Mme Liette Lefebvre et M. Gilles Lacombe, des Productions L. & L.: l'une par M. André Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, l'autre par M. Gilles Baril, député de Berthier, concernant une subvention accordée à cet organisme, de même qu'une note de service adressée à Mme Astrid Coulombe, directrice des ressources financières et matérielles, par M. Jean-Louis Bazin, Secrétaire à la jeunesse par intérim, relativement à l'arrêt du paiement de cette subvention.

(Dépôt n° 385-961105)

### **Motions sans préavis**

Mme Delisle (Jean-Talon) propose:

QUE l'Assemblée nationale félicite les candidats et candidates élus lors des élections tenues le 3 novembre dernier dans plusieurs municipalités du Québec et souligne le dévouement dont ils ont fait preuve pour servir leurs concitoyens et concitoyennes au sein des gouvernements locaux, dont le rôle est indispensable

**6 novembre 1996**

---

dans notre système démocratique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre sa consultation générale sur le projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec intitulé «Pour vous, vos enfants: garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec»;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative.

\_\_\_\_\_

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'étudier et d'adopter son projet de rapport ainsi que ses conclusions et recommandations portant sur les conditions de la réussite scolaire au secondaire.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée qu'à la demande de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, la motion inscrite au nom de Mme Delisle (Jean-Talon), à l'article 38 du *Feuilleton et Préavis* du 24 octobre 1996, a été retirée, celle-ci étant devenue caduque.

**6 novembre 1996**

---

De plus, il informe l'Assemblée que, le mercredi 6 novembre 1996, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale exige du ministre d'État à la Métropole qu'il obtienne un consensus métropolitain avant de créer la Commission de développement de la Métropole et qu'il n'impose en aucun temps une structure qui irait à l'encontre de la volonté des intervenants de la grande région de Montréal.

Puis, en réponse à une demande de directive formulée le 17 octobre 1996 par M. Gauthier (Verdun) concernant la voie à suivre pour assurer l'application de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (loi 198), M. le Président communique ce qui suit:

#### DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTENCE

Dans le cadre de leurs compétences, établies par le Règlement, la loi 198 confère explicitement aux huit commissions permanentes le mandat d'entendre, au moins une fois par année, chaque sous-ministre ou dirigeant d'organisme et chaque ministre, si ce dernier le juge opportun. Toutefois, les commissions conservent toute la latitude pour organiser la mise en oeuvre de ces mandats.

Il appartient aux présidents des commissions de convoquer, d'organiser et d'animer, au besoin, une ou plusieurs séances de travail, afin que les commissions se prononcent sur l'organisation de l'exécution des mandats dont elles sont saisies en vertu de la loi 198.

De leur côté, les membres doivent, si nécessaire, veiller à ce que les présidents convoquent les commissions, en leur adressant une demande à cet effet. Ils peuvent également, lors d'une séance de travail, présenter une motion relative aux mandats découlant de l'application de la loi 198.

Enfin, M. le Président donne la directive suivante eu égard à une demande adressée par M. Bélanger, leader du gouvernement, à la séance du 23 octobre 1996, concernant l'application de la règle du *sub judice* lors des dépôts de pétitions:

**6 novembre 1996**

---

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTENCE

La règle du *sub judice*, édictée à l'article 35, 3<sup>o</sup> du Règlement, trouve application à toutes les étapes des travaux de l'Assemblée, y compris, en conséquence, lors des dépôts de pétitions. Cette règle s'applique de manière absolue en matière criminelle et pénale.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 52 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 52 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Puis, M. Bélanger convoque:

—la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 53, Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, soit maintenant adopté.

**6 novembre 1996**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 53 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Puis, M. Bélanger convoque:

—la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 53, Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a tenu des audiences publiques le 11 septembre 1996 et siégé en séance de travail les 20 août et 17 octobre 1996 dans le cadre d'un mandat d'initiative concernant la commercialisation des produits de la pêche sportive en eau douce, principalement dans la région du lac Saint-Pierre. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

À 18 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06 .

---

**6 novembre 1996**

---

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 45, Loi sur les fondations universitaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 45 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 45 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

---

À 21 h 08, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 novembre 1996, à 15 heures.

---

**6 novembre 1996**

---

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 30 octobre 1996, à 9 h 30, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Rivard (Limoilou), le représentant du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 8 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives;
- n° 9 Loi abrogeant la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement et modifiant la Loi sur les réserves écologiques;
- n° 135 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (*titre modifié*);
- n° 203 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval;
- n° 215 Loi concernant la Ville de Val-d'Or et le site historique classé du Village minier de Bourlamaque.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**